



# La feuille de la Communauté Sarcelles 5778



29 Nissan 5778



## CHEMINI

שבת שלום

Entrée : 20h21

Sortie : 21h31



Notre *Paracha* commence par les mots : « Et il arriva le huitième jour בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי (Bayom HaChemini) ».



Pourquoi ce jour qui suivit les sept de consécration du Sanctuaire, fut appelé « le huitième jour » ? Car cela implique qu'il était la continuation des jours précédents. Mais, en fait, la consécration fut limitée à sept jours : « Pendant sept jours, vous ne sortirez point de l'entrée de la tente d'assignation, jusqu'à ce que les jours de votre consécration soient accomplis ; car Il vous consacrera pendant sept jours » (Vayikra 8, 33). Durant ce laps de temps, l'Autel fut dédié. Et le jour suivant fut tout à fait séparé, et réservé à l'installation d'Aaron et ses fils dans le Service de la Kéhouna.

Ce fut également le jour où se dévoila la Présence Divine dans la *Michkane*, comme il est dit : « Moché et Aaron entrèrent dans la Tente d'assignation; ils ressortirent et bénirent le Peuple, et la Gloire du Seigneur se manifesta au Peuple entier » (Vayikra 9, 23).

La réponse est donc la suivante : Bien que la Révélation à l'intérieur du Sanctuaire ne fut pas la conséquence directe de l'activité humaine de la consécration durant les sept jours précédents, ce n'est que lorsque cette consécration fut achevée que la réponse Divine vint. D-ieu donne Son cadeau à l'homme seulement après qu'il a fait tout ce qui est en son pouvoir pour se consacrer à *Achem*. C'est pourquoi ce jour est appelé « le huitième », le jour de la Grâce Divine, réponse aux sept jours de l'initiative qu'a prise l'homme de se rapprocher de D-ieu.

La *Paracha* Chemini est lue généralement après *Pessa'h*, à proximité du commencement de la période de sept semaines de compte de l'*Omère*. Quel rapport y-a-t-il entre les deux sujets ?

La Thora dit au sujet de l'*Omère* : « Vous compterez cinquante jours » (Vayikra 23, 16). En fait, nous n'en comptons que quarante-neuf. Pourquoi ? Durant les sept semaines, nous nous éloignons pas à pas des quarante-neuf « portes de l'impureté », et nous passons à travers les quarante-neuf « portes de la compréhension ». Le cinquantième, le dernier niveau de la compréhension, n'est pas à notre portée. C'est seulement quand nous avons atteint, par nos efforts, la quarante-neuvième porte que la cinquantième nous vient comme un cadeau de D-ieu.

Les sept semaines de l'*Omère* sont comme les sept jours de consécration. Ils représentent la réalisation spirituelle de l'homme. Le cinquantième jour de l'*Omère* est comme le huitième du Sanctuaire : il est la révélation qui surgit pour nous de l'extérieur, la réponse de D-ieu à nos efforts. Le cinquantième jour est *Chavouot*, le jour où la Thora fut révélée au Mont Sinaï. Ce jour est un avant-goût de la révélation de l'Ere Messianique, que nous mériterons prochainement et de nos jours.

Collel



**1. Pourquoi notre *Paracha* débute-t-elle par le terme « *Vahéyi* » qui désigne généralement le malheur ?**

**2. Quelles sont les caractéristiques des oiseaux purs ?**

(Réponses au verso)

1) Nous apprenons du verset Vayikra 23,15 et du verset Dévarim 16,9, l'obligation de compter le *Omer* depuis le 16 Nissan (2e jour de *Pessa'h*), jour où l'on offrait au *Beth Hamikdache* l'offrande appelée « *Omer* », et de compter jour par jour pendant sept semaines, jusqu'à *Chavouot*. A l'époque du *Beth Hamikdache*, c'était une *Mitsva* de la Thora de compter le *Omer*. De nos jours, d'après la majorité des décisionnaires, c'est une obligation d'ordre rabbinique en souvenir du Temple. Comment compter le *Omer* ? La *Mitsva* consiste à compter chaque soir : « Aujourd'hui nous sommes le *énième* jour du *Omer* ». On compte le *Omer* le soir, de préférence dès la sortie des étoiles. Il faut être debout, les personnes âgées ou malades peuvent rester assis. Si on a malgré tout compté assis, on sera quitte de notre obligation et on ne devra pas recompter. Avant de faire le compte du *Omer*, on récite la bénédiction suivante : « *Baroukh Ata Ado-naï, Elo-hènou, Mélekh Ha-olam, Acher Kidéchanou Bémitsvotav, Vètzivanou Al Séfirat Ha'omer* » (Béni Tu es, Hachem, notre D-ieu, Roi de l'univers, qui nous as sanctifiés par Tes commandements et nous as ordonné de compter le *Omer*). Ensuite on comptera les jours et les semaines (par ex : « aujourd'hui nous sommes le Xème jour du *Omer*, ce qui fait X semaine(s) et X jours »).

2) Après la *Séfira* (compte), on dit : « *HaRa'haman Hou Ya'hazir Avodath Beth HaMikdache Limekoma Bimehéra Bèyaménou* » (Le Miséricordieux restaurera le service du Temple, bientôt, de nos jours). L'usage est de conclure la *Séfirat haOmer* par le Téhilim 67 et *Ana Bekhoa'h*.

3) Le compte pouvant se faire dans toutes les langues, dès le coucher du soleil et tant qu'on a pas encore compté, on fera attention de ne pas indiquer à quelqu'un quel est le jour du *Omer* à compter. On préférera répondre « hier nous étions le Xème jour du *Omer* ».

(Yalkout Yossef)

לעילוי נשמת

à Gilbert Yossef Ben Louna Benbalon à Reine Taïta Bat Mé'ha Attal à Rachel Bat Pia à Yossef Bar Esther  
à Eliahou Ben Saïda à Paulette Dadouna Bat Ninette à Maurice Moché Ben David Coriat



L'Admour Rabbi Yékoutiel Yéhouda Halberstam, le Rabbi de Zanz-Klausenbourg, a été épargné par miracle pendant l'Holocauste, après avoir perdu son épouse et ses onze enfants. Même aux moments les plus sombres, il a manifesté une foi puissante et une incroyable lucidité pour encourager ceux qui l'entouraient, et en particulier les inciter à se renforcer dans la pratique de la Thora et des *Mitsvot*. Un rescapé de l'Holocauste qui était dans le même groupe que lui a raconté une histoire extraordinaire : Le Rabbi souffrait plus que tous les autres. Avec un entêtement prodigieux, il tenait ferme dans ses principes, mettait les *Téfilines*, ne faisait pas entrer dans sa bouche de nourriture interdite et organisait des prières publiques. Alors que la plupart des prisonniers n'arrivaient pas du tout à observer quoi que ce soit du *Chabbath*, il réussissait à éviter de transgresser le *Chabbath* par toutes sortes d'artifices. A son arrivée à Auschwitz, le Rabbi annonça à tous les Juifs qui l'entouraient que la Thora leur ordonnait de veiller sur leurs forces et leur santé, et qu'ils devaient manger de tout ce qu'on leur donnerait. Mais lui-même avait décidé énergiquement de ne pas faire rentrer dans sa bouche quoi que ce soit de non-cacher. Ses voisins de baraque se mirent à le persécuter parce qu'il mettait leur vie en danger, disant qu'il devait manger comme eux. Quand le Rabbi s'abstint de répondre, ils se mirent à le « menacer » de ne plus rien manger eux non plus s'il ne les écoutait pas. C'était une « menace » qui le préoccupait, car il craignait beaucoup pour leur vie. Il voulut leur donner le loisir d'y réfléchir. Alors se produisit quelque chose d'extraordinaire, comme l'a raconté le Rabbi lui-même des années plus tard : « C'était un vendredi, où l'on donnait le matin une soupe qui contenait de la viande. Tout le monde se précipitait pour recevoir une part, et me pressait de venir aussi, mais j'ai expliqué qu'en aucun cas je ne mangerais quelque chose de Tareph chez ce méchant qui m'avait pris tout ce que j'avais. J'ai donc jeûné tout ce jour-là, et le soir j'avais très faim et j'étais épuisé. » « Le lendemain, qui était Chabbath, on a de nouveau annoncé qu'on vienne manger, mais je n'y suis pas allé. Je suis resté renfermé en moi-même, personne d'autre n'étant resté dans la baraque. J'ai éclaté en pleurs incoercibles et j'ai dit : Maître du monde ! Je suis resté seul, manquant de tout. Tu m'as tout pris, et maintenant j'irais encore manger du Tareph ? Je ne veux pas manger, et je ne mangerai pas, rien de Tareph ! » « Et voici que pendant que j'étais encore assis seul, tout à coup un Juif est entré dans la baraque et a dit : 'Est-ce que vous êtes le Rav de Klausenbourg ? La question elle-même me rempli de crainte, car les assassins avaient l'habitude d'emmenner les 'Rabbanim' et les 'personnes saintes' en premier au four crématoire. Mais quand un autre Juif est entré et m'a dit que quelqu'un m'attendait à côté de la porte, je n'ai pas eu le choix. Un Juif relativement âgé se tenait là, et il m'a demandé : Est-ce que le Rabbi de Kschanow était votre oncle ? Je suis resté stupéfait. Comment cet homme savait-il que le Rabbi de Kschanow était mon oncle ? J'ai répondu par l'affirmative. L'homme a sorti de son sein un morceau de pain et un pot rempli de confiture, et m'a dit : Je vous ai apporté ça, pour que vous ayez de quoi manger. Il m'a donné le pain et la confiture et a disparu. Je ne l'ai plus revu. » C'était une preuve, pour moi et pour tous ceux qui m'entouraient, que par le mérite de ma décision de ne rien manger de Tareph, le Saint, béni soit-Il m'avait envoyé mon repas. J'ai fait le Kidouch sur le pain et je me suis mis à manger mon repas de Chabbath. »

Il est écrit, à propos de l'interdiction de manger des créatures rampantes : « Tout ce qui se traîne sur le ventre (הַחַיָּוִי Ga'hone), ou se meut soit sur quatre pieds, soit sur un plus grand nombre de pieds, parmi les reptiles quelconques rampant sur le sol, vous n'en mangerez point, car ce sont choses abominables » (Vayikra 11, 42). La lettre « Vav » de וַחַיָּוִי (Ga'hone - ventre) est le milieu de la Thora quant au nombre de lettres. C'est pourquoi, selon la Tradition, ce « Vav » est écrit comme une grande lettre, aussi, est-il enseigné dans le *Talmud [Kidouchin 30a]* : « ... Les premiers Sages étaient appelés *Sofrim* (compteurs), car ils ont compté toutes les lettres de la Thora. Ils disaient : Le 'Vav' de 'Ga'hone' représente le point médian des lettres du *Sefer Thora*... » A propos de notre verset, **Rachi** commente : « Il s'agit du serpent. Le mot 'Ga'hone' signifie 'accroupi' : Il avance accroupi et comme tombé sur le ventre. » Expliquons, tout d'abord, pourquoi *Hachem* a choisi de faire allusion ici au serpent par sa façon de se déplacer, « Tout ce qui se traîne sur le ventre », à savoir un rampant, plutôt que par son nom courant « נָח Na'hach » - serpent. *Hachem* a voulu nous rappeler ainsi pourquoi le serpent se déplace sur son ventre plutôt que sur ses jambes. Comme nous le savons, le « Serpent Originel » n'est autre que le Mauvais Penchant (*Yétsér Hara*) qui a trompé *Adam Harichone* et 'Hava en les incitant à consommer du fruit de « l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal ». Comme punition pour sa duplicité, ses pattes furent coupées, ainsi qu'il est écrit : « L'Éternel D-ieu dit au Serpent : 'Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et entre toutes les créatures terrestres : tu te traîneras sur le ventre, et tu te nourriras de poussière tous les jours de ta vie' » (Béréchit 3, 14). **Rachi** commente : « 'Tu marcheras sur ton ventre' : Il avait des pattes, mais elles lui ont été coupées. » Par ailleurs, nous avons appris [**Kidouchin 30b**] qu'*Hachem* a dit à Israël : « Mes enfants, J'ai créé le Mauvais Penchant et J'ai créé la Thora comme antidote. Si vous vous engagez dans l'étude de la Thora, vous ne serez pas une proie pour lui. » Il ressort clairement de ce passage talmudique que la seule façon d'abolir le Mauvais Penchant est d'étudier la Thora. Cependant, nos Maîtres soulignent que bien qu'il soit vrai que chaque Juif doit étudier la Thora Ecrite [car chaque lettre contient d'innombrables allusions et significations secrètes], néanmoins, l'arme principale contre le *Yétsér Hara* n'est autre que l'effort associé à l'étude de la Loi Orale. Nous pouvons maintenant comprendre la raison pour laquelle *Hachem* a choisi d'établir le grand « Vav » de « Ga'hone » comme le point médian de toutes les lettres de la Loi Ecrite. En effet, si nous voulons vaincre le *Na'hach* - l'incarnation du Mauvais Penchant qui se déplace sur son ventre, « Ga'hone » - il est conseillé de s'engager dans l'étude ardue de la Loi Orale, évoquée en allusion par la lettre « Vav », car cette Loi englobe les « Six Ordres » (*Chass*) de *Michna*, comme la valeur numérique de cette lettre. Ainsi, par le mérite de notre engagement dans l'étude du « *Chass* » de la *Michna*, ainsi que du *Talmud Babli* et du *Talmud Yérouchalmi*, expliquant la *Michna* évoquée par la lettre « Vav », nous avons la possibilité de détruire le « ventre du Serpent » et ainsi annuler son influence néfaste. Il existe une autre allusion inhérente à la lettre « Vav » de « Ga'hone » : Toute personne qui se conduit comme le Serpent Originel, avec orgueil, se tenant debout de façon hautaine, comme le grand « Vav » - peut être certain de finir par ramper sur son ventre comme le *Na'hach*, pour ainsi dire. *Hachem* le fera chuter jusque dans les profondeurs. Ainsi, la grande leçon du milieu des lettres de la Thora est qu'il est impératif de surmonter l'épreuve de l'orgueil du Serpent Originel, et au contraire de suivre la haute qualité de modestie, dont *Moché Rabbénou* fut le champion. Sur cette base de réflexion, nous pouvons comprendre pourquoi *Hachem* a choisi de nous enseigner cette leçon spécifiquement dans la *Paracha* de *Chémini*, qui tombe dans une année non embolismique toujours durant les jours de la « *Séfirat Haomer* ». Ces jours-ci constituent notre grande préparation au Don de la Thora qui aura lieu lors de la fête de *Chavouot*. Comme nous l'avons appris, la qualité de modestie est une condition préalable à l'acquisition de la Thora. Cela a été démontré par le fait qu'*Hachem* a choisi de donner la Thora sur le Mont Sinaï, la plus basse de toutes les montagnes. Par conséquent, *Hachem* a fait allusion à cette leçon essentielle à travers le point médian des lettres de la Thora qui se situe dans notre *Paracha*. Aussi, devons-nous nous éloigner de l'arrogance et être humbles, afin de mériter de recevoir la Thora lors de la fête de *Chavouot*.

**RI** : Notre *Paracha* nous relate, en son début, l'inauguration du *Michkane* : « Ce fut au huitième jour בְּיוֹם הַשְּׁמִינִי... » (Vayikra 9, 1) [le jour de l'inauguration du *Michkane* qui suivit les sept jours de consécration du Sanctuaire]. **Rachi** rapporte que ce jour [le premier *Nissan* de l'an 2448] reçut dix « couronnes » et fut comparé au premier jour de la Création du Monde [voir **Chabath 87b**]. Pourtant, la Thora introduit le sujet de ce jour illustre par le terme « וַיְהִי - *Vayéhi* » qui désigne, généralement, le malheur et la souffrance, comme nos Sages l'enseigne [**Méguila 10a**] : « Partout où il est dit וַיְהִי *Vayéhi*, c'est une expression qui dénote le malheur » [voir aussi le commentaire du **Or Ha'Haim**]. Rapportons trois explications : 1) La mort des deux fils d'*Aaron*, *Nadav* et *Avihou* (voir Vayikra 10, 2), est venue troubler la joie de l'inauguration du *Michkane*. 2) Le malheur est en quelque sorte, celui de *Moché Rabbénou*. En effet, le *Midrache* enseigne que durant les sept jours où *Moché* se trouvait au Buisson, *Hachem* essaya de le persuader de partir délivrer les *Béné Israël* d'Égypte. Le septième jour, *Moché* Lui a suggéré : « Donne cette mission à quelqu'un d'autre. » Mais D-ieu lui répondit : « Par ta vie, Je jure que tu seras puni pour cela. » En effet, quand l'a-t-Il puni [« mesure pour mesures »] ? Lors des sept jours de consécration du *Michkane* : *Moché* accomplissait le Service du *Cohen Gadol*, ce qui laissait supposer que ce rôle lui revenait. Mais le septième jour, *Hachem* lui a annoncé : « Cette fonction n'est pas la tienne mais celle d'*Aaron* », ainsi qu'il est dit : « Ce fut au huitième jour, **Moché manda Aaron et ses fils**. » 3) **Rabbi Israël de Rojine** expliquait que la construction du Sanctuaire comporte en elle une trace de malheur (d'où le terme « וַיְהִי - *Vayéhi* »), car au début le Saint béni soit-Il avait envisagé que Son saint Sanctuaire soit dans le cœur de chaque Juif, ainsi qu'il est écrit : « Ils Me feront un Sanctuaire (*Mikdache*) et Je résiderai en eux [et non en lui] » (Chémot 25, 8). Le cœur juif devait être un réceptacle pour la *Chékchina*, et alors il n'y aurait pas eu besoin de construire le Sanctuaire. Mais comme les *Béné Israël* ont commis la faute du Veau d'Or, il fallut réduire la *Chékchina* entre les murs du Sanctuaire.

**R2** : Il est écrit : « Et voici, parmi les oiseaux, ceux que vous repousserez; on ne les mangera point, ils sont abominables... » (Vayikra 11, 13). Contrairement aux quadrupèdes et aux poissons, la Thora ne donne pas de caractéristiques générales pour les oiseaux purs, mais elle se contente de citer nommément les oiseaux impurs qui forment la minorité par rapport aux oiseaux purs. Selon l'avis courant, formulé dans le *Talmud* [**Houlin 61b**], il existe vingt-quatre espèces d'oiseaux défendus. Tous les oiseaux non énumérés dans notre Texte seraient permis si les espèces citées étaient connues et si la traduction n'était pas douteuse. Les Sages ont cependant déterminé des signes distinctifs. Sont impurs : Les oiseaux qui dévorent leur proie avant qu'elle ne succombe (הַדּוֹרֵס - celui qui écrase) ; ceux qui ne possèdent pas de doigt au dos du pied (אֶצְבַּע יְרֵהָ - doigt supplémentaire) ; ceux qui ne possèdent ni de jabot et d'estomac dont la membrane intérieure se détache facilement (זָקָה וְקוֹרְבָנוּ נִקְלָה) [**Michna 'Houlin 3, 6**]. L'oiseau qui écrase sa proie a le sang chaud, noir et épais et la consommation de sa chair suscite des instincts de cruauté dans la nature humaine [**Ramban**]. La présence d'un doigt au dos du pied indique également qu'il cherche sa nourriture à terre et non par capture. La présence du jabot et de l'estomac dont la membrane intérieure se détache aisément est considérée comme un indice que l'oiseau se nourrit de végétaux et non de chair animale. [A propos des derniers signes mentionnés] il n'est pas nécessaire de les rechercher tous, mais il suffit que l'un des signes se trouve sur le volatile pour que celui-ci soit pur [et donc peut être consommé], à la condition qu'il n'écrase pas sa proie. Car tout oiseau qui écrase sa proie pour la manger est interdit [**Commentaire du Ramban sur la Michna**].